

## Nouvelles pratiques sociales



# Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais

Denyse Côté and Maryse Fortin

Volume 7, Number 1, Spring 1994

L'arrimage entre le communautaire et le secteur public

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301256ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301256ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

### ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Côté, D. & Fortin, M. (1994). Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), 131–143. <https://doi.org/10.7202/301256ar>

### Article abstract

Cet article analyse l'action des groupes de femmes de l'Outaouais, regroupés dans l'Assemblée des groupes d'intervention régionale de l'Outaouais (AGIR), dans le contexte de la régionalisation. À partir du constat que les groupes de femmes ne sont pas nommément interpellés par les cadres régionaux de concertation, sinon en tant que groupes communautaires ou comme bénéficiaires ou dispensatrices de services, les auteures expliquent comment ils en sont venus à resserrer les liens entre eux par la formation, l'information et l'échange, et à développer des alliances avec d'autres groupes ainsi qu'avec d'autres femmes présentes à divers titres au sein des instances de concertation régionale.



# Réformes et régionalisation: pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais

*Denyse CÔTÉ  
Département des sciences humaines  
Université du Québec à Hull*

*Maryse FORTIN  
Conseil du statut de la femme  
Bureau régional de l'Outaouais*

Cet article analyse l'action des groupes de femmes de l'Outaouais, regroupés dans l'Assemblée des groupes d'intervention régionale de l'Outaouais (AGIR), dans le contexte de la régionalisation. À partir du constat que les groupes de femmes ne sont pas nommément interpellés par les cadres régionaux de concertation, sinon en tant que groupes communautaires ou comme récipiendaires ou dispensatrices de services, les auteures expliquent comment ils en sont venus à resserrer les liens entre eux par la formation, l'information et l'échange, et à développer des alliances avec d'autres groupes ainsi qu'avec d'autres femmes présentes à divers titres au sein des instances de concertation régionale.

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Comme toutes les régions du Québec, l'Outaouais vit à l'heure de la régionalisation. À la réforme Côté qui prévoit, entre autres mesures, l'arrimage du communautaire au réseau institutionnel de la santé et des services sociaux, se conjuguent les réformes Picotte (développement régional) et Bourbeau (développement de la main-d'œuvre). Bien que leur gestation ait été passablement longue, la mise en place de ces réformes a eu lieu à un rythme accéléré en 1992 et 1993. Les intervenantes et intervenants de groupes communautaires qui, par la nature de leur travail et l'articulation de leurs rapports avec le secteur gouvernemental, n'ont pas suffisamment été mis au fait des discussions qui ont précédé la mise en place de ces réformes, se trouvent aujourd'hui directement touchés, voire bousculés, car ces réformes véhiculent une nouvelle conception de la gestion du développement économique, social et culturel. Des acteurs régionaux reconnus par ces réformes occuperont désormais une place centrale dans le processus décisionnel et administratif. Plus qu'un territoire à aménager et à administrer, la région deviendra, selon le discours officiel, une actrice dans l'exercice de la planification et de la répartition des ressources au niveau régional. Certains paliers décisionnels seront à l'avenir plus proches des différents acteurs régionaux et, en l'occurrence, des groupes communautaires en région<sup>2</sup>. Ces nouvelles instances font maintenant partie du vocabulaire et des pratiques de développement en région : Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ou *Régie*), Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), et Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais (SQDMO). Elles prévoient des mécanismes de participation par voie d'élection, de nomination statutaire ou de cooptation. Certaines catégories de groupes communautaires sont appelées à participer à des instances qui géreront désormais une tranche des budgets régionaux en développement économique, en formation de la main-d'œuvre et en santé et services sociaux. Certaines de ces nouvelles instances régionales seront ou pourraient être aussi à l'avenir des bailleurs de fonds pour plusieurs groupes communautaires.

Les groupes de femmes en Outaouais ont été, comme d'autres groupes communautaires, touchés par ce changement : à moyen et à court terme, le financement de plusieurs groupes de femmes, et possiblement, leurs pratiques, dépendront de décisions prises par ces nouvelles instances régionales. Mais les groupes de femmes ont aussi été choqués parce qu'aucune de ces réformes ne les retenait nommément comme interlocutrices : absentes des

---

1. Nous tenons à remercier les lecteurs et lectrices anonymes pour leurs suggestions.

2. Seul l'avenir nous dira si ces réformes des paliers décisionnels auront rendu ces instances plus sensibles à une reconnaissance formelle des groupes communautaires.

nouvelles structures représentatives, oubliées sur le plan décisionnel comme actrices régionales, les femmes n'ont pas non plus été reconnues comme population cible spécifique dans les analyses produites sur la situation régionale. Pourtant, les femmes et les groupes de femmes auront à vivre avec les conséquences de la planification du développement économique, du développement de la main-d'œuvre et du développement des services sociaux et de santé élaborées par ces nouvelles instances régionales. Elles seront touchées individuellement et collectivement comme bénéficiaires de services, comme employées, comme entrepreneures et comme dispensatrices de soins auprès de leurs proches.

Après avoir fait ce constat de l'évolution de l'arrimage des groupes communautaires de femmes aux structures administratives régionales, l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR<sup>3</sup>) est intervenue en réponse aux exigences dictées par les besoins des femmes et des groupes de femmes et a dirigé sans tarder son action auprès de ces nouvelles instances régionales. Cet article a pour objet de rapporter cette expérience d'intervention, de décrire les pratiques concertées d'intervention d'AGIR auprès des nouvelles instances régionales et de soulever certaines questions qu'elles suscitent. Il est cependant encore trop tôt pour analyser en profondeur le sens et l'impact de ces actions et des nouveaux paramètres d'intervention imposés aux groupes communautaires.

S'il est vrai que de nouveaux rapports aux instances administratives régionales sont actuellement en gestation, il serait erroné de croire que les pratiques de concertation des groupes de femmes en sont à leurs balbutiements. L'actuel réaménagement de l'échiquier politique régional en Outaouais met en rapport les pratiques de concertation de femmes et de groupes de femmes et la déconcentration des pratiques planificatrices de l'État québécois.

## **LE MOUVEMENT DES FEMMES EN OUTAOUAIS : NAISSANCE ET CROISSANCE D'AGIR**

En Outaouais, comme ailleurs au Québec, c'est vers la fin des années 70, mais surtout au début des années 80, que le mouvement des femmes a donné lieu à la mise sur pied de plusieurs groupes de services. Certains œuvrent dans des domaines spécifiques tels que la violence, la santé ou l'intégration des femmes en emploi. D'autres groupes sont polyvalents : les centres de femmes offrent par exemple des services d'information, de relation d'aide, de référence, ainsi que des ateliers de formation personnelle sur divers sujets.

---

3. Nom de la table de concertation régionale des groupes de femmes.

Ces groupes de femmes ont été mis sur pied à partir d'une vision propre à l'ensemble du mouvement communautaire, qu'on associerait d'emblée aujourd'hui à la philosophie du développement endogène. Cette philosophie vise, en effet, à faire reconnaître les spécificités reliées aux conditions socio-économiques des femmes, de même que la nécessité de développer des interventions favorisant l'essor d'initiatives propres aux femmes et contrôlées par celles-ci. Les actions élaborées de même que les services mis sur pied par ces groupes avaient toutes les caractéristiques d'un modèle de développement par la base qui répond aux besoins identifiés par leurs communautés respectives et constituaient en ce sens un apport au développement régional (Masson, Tremblay et Tremblay, 1989). Ces services étaient d'ailleurs très souvent décrits par une expression qui référerait à ce modèle : il s'agissait de services et d'actions conçus et maintenus « pour les femmes et par les femmes ».

Un deuxième aspect important de la mise sur pied de ces groupes de service est son caractère alternatif. Par leur approche résolument féministe, ces groupes étaient souvent perçus par les réseaux institutionnels comme faisant partie d'un mouvement radical remettant en question l'ensemble d'un système qualifié de patriarcal. Dans ces conditions, il était difficile de créer des liens ou des alliances entre ce réseau communautaire de groupes de femmes et les réseaux institutionnels. Au fil des ans, alors que des mécanismes de consultation et de concertation étaient mis en place dans les régions, les femmes et les groupes de femmes ont cependant senti le besoin de se regrouper et de consolider leur réseau sur la scène régionale, afin d'en élargir la portée et l'influence dans la région.

Ainsi, en 1984, un groupe restreint de femmes formait un comité *ad hoc* et présentait un mémoire à une commission d'étude sur l'avenir de l'Outaouais (Commission Robidas). L'année suivante, un groupe non structuré de femmes professionnelles et de femmes d'affaires, en collaboration avec l'agente de recherche du Conseil du statut de la femme, s'associait à quelques groupes de femmes pour élaborer certains projets dans le cadre du Sommet socio-économique. Présentés au secteur « Femmes et économie », ces projets visaient l'intégration des femmes au développement socio-économique de la région. À la suite de ces premières expériences de concertation, l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) était créée, en janvier 1986.

Les principaux objectifs d'AGIR, à ses débuts, étaient de mieux se connaître mutuellement, d'échanger sur les pratiques dans les groupes, de se donner de la formation et, bien sûr, de défendre les droits des femmes. Ce regroupement a permis à un réseau de s'articuler de façon relativement durable ; ceci a facilité la réalisation d'activités et de projets de groupes

membres (Andrew, Dion et Jacques, 1989). En 1990, AGIR modifiait son fonctionnement : elle se dotait d'une structure formelle (incorporation et règlements généraux), redéfinissait ses objectifs et élargissait son champ d'action. Désormais, en plus de promouvoir et défendre les droits des femmes par le biais d'interventions et de services directs, AGIR favoriserait la concertation avec d'autres organismes et assurerait une présence des femmes aux instances mandatées en matière de développement régional.

L'expérience du Sommet socio-économique de l'Outaouais en 1985 a constitué en ce sens une première expérience de maillage avec des organismes dont la vocation première se situait essentiellement sur le plan économique, dans les secteurs industriel et commercial et qui, jusque-là, avaient eu peu d'occasion d'échanger avec les groupes de femmes. Deux autres événements majeurs ont amené AGIR à se positionner et à se faire connaître sur la scène régionale. Dans un mémoire présenté à la Commission sur l'avenir du Québec (Commission Bélanger-Campeau), AGIR (1990) prenait position sur la dimension régionale de certains éléments d'un projet de société et rappelait aux membres de la Commission la nécessité d'intégrer dans tout projet de société des objectifs d'équité à l'égard des femmes (AGIR, 1990). En outre, lors de sa présentation devant les membres de la Commission spéciale d'étude sur l'avenir de l'Outaouais (Commission Beaudry<sup>4</sup>), AGIR mettait en lumière l'apport des femmes dans l'économie régionale et la nécessité de prévoir l'impact d'une restructuration de la fonction publique fédérale sur la main-d'œuvre féminine (AGIR, 1991).

Malgré des ressources limitées, et avec le support constant du Bureau régional du Conseil du statut de la femme, AGIR a développé des stratégies d'action qui lui ont permis de réaliser son ancrage dans la communauté régionale et l'ont ainsi préparée aux réaménagements administratifs apparus en 1992.

## **LA DYNAMIQUE DE LA RÉGIONALISATION : D'OÙ PROVIENT-ELLE ?**

Le coup de barre de l'actuelle régionalisation se situe dans la lignée des efforts de planification régionale des trente dernières années : la planification territoriale, à laquelle on associe le développement économique, la planification de la santé et des services sociaux, et la planification de la formation de la main-d'œuvre, souvent peu connues de certains groupes communautaires, ont

---

4. Cette commission a été mise sur pied par le gouvernement québécois à la suite des travaux de la Commission Bélanger-Campeau.

une longue histoire. C'est à notre avis l'histoire de la planification territoriale qui illustre le mieux l'évolution de l'intervention de l'État et de l'émergence de la région comme instance planificatrice s'associant aux acteurs locaux. Nous nous y pencherons rapidement afin de mettre en lumière l'évolution des mécanismes de planification régionale dans le sens d'une déconcentration.

On peut associer les premiers efforts de planification territoriale du début des années 60 à une stratégie de construction nationale par laquelle l'État québécois s'est implanté comme agent économique (Southcott, 1993). Pour ne citer qu'un exemple fort documenté, c'est sous l'enseigne de la modernisation et de la croissance économique que le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) a implanté des pôles de croissance régionaux dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Cela a entraîné la fermeture de plusieurs villages de l'arrière-pays. On croyait qu'il s'agissait là de la meilleure façon de permettre aux régions périphériques de se moderniser, de rattraper les centres urbains, de participer pleinement à cette économie capitaliste industrielle qui était vue comme le gage d'un progrès certain. Le modèle urbain était l'exemple de la modernité et devait être exporté en périphérie. La planification et les mécanismes décisionnels du BAEQ étaient fortement centralisés à Québec. La population locale devrait être convaincue du bien-fondé de cette approche, et toute opinion contraire était rapidement classée à l'enseigne des mentalités arriérées, prémodernes. On utilisa à cette fin, pour la première fois, des méthodes d'animation auprès des populations locales. Dans plusieurs cas, cependant, la réaction à ces efforts de planification fut vive et suscita l'émergence de pratiques de développement véritablement endogènes, qui survivent encore à ce jour.

Les expériences subséquentes de planification en matière de planification territoriale laissèrent plus de place aux acteurs régionaux et locaux dans le processus. Ainsi, dans les années 70, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et les Conseils régionaux de développement (CRD) se sont articulés à de nouvelles démarches régionales sectorielles de concertation : les Sommets socio-économiques. Cette tendance s'est accentuée pendant les années 80. Les acteurs locaux ont acquis à ce moment une capacité d'intervention à portée régionale qu'ils réclamaient depuis longtemps. Dans le cadre de la réforme Ryan (Gouvernement du Québec, 1990a), les municipalités ont été invitées à se concerter en vue d'aménager leur territoire. Sortis renforcés de la démarche des Sommets socio-économiques (Lafontaine, 1993), ceux-ci subissaient un moratoire à la fin des années 80. Par ailleurs, la Commission Bélanger-Campeau continuait à souligner la nécessité de décentraliser, et l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) était aboli et remplacé par le Secrétariat aux affaires régionales en 1991. Il ne s'agit plus pour l'État québécois

d'exporter à sa périphérie le développement des centres urbains, mais bien de permettre le développement, maintenant qualifié de global, des régions (Gouvernement du Québec, 1992b).

### **Comment s'articule-t-elle ?**

À l'heure actuelle, la planification économique et territoriale des régions québécoises inclut nommément les acteurs locaux dans le processus décisionnel. Ainsi, les députés de la région siégeant à l'Assemblée nationale, les agents de développement socio-économique, les organismes de service tels les cégeps et universités sont représentés au CRDO. Celui-ci doit établir un plan stratégique de développement pour la région, mais sa marge de manœuvre reste assez limitée. En effet, les axes de développement du CRDO doivent s'inscrire dans la stratégie industrielle gouvernementale pour que la région de l'Outaouais puisse recevoir les budgets prévus au titre de développement régional, après la signature d'une entente-cadre entre la région et le gouvernement central.

La réforme de la santé et des services sociaux et la réforme de la formation de la main-d'œuvre lui ressemblent à cette enseigne : elles prévoient la participation d'acteurs régionaux à l'intérieur de balises définies par Québec. Ainsi, la Société de développement de la main-d'œuvre devra s'harmoniser avec les axes régionaux de développement économique et, par voie de conséquence, avec la stratégie des grappes industrielles. Par ailleurs, les Plans régionaux d'organisation des services (PROS) prévus par la réforme de la santé et des services sociaux devront s'harmoniser avec les priorités ministérielles en matière de santé et de services sociaux. La planification participative proposée dans le cadre de cette réforme reconnaît et légitime la présence de groupes communautaires, mais la place qui leur est accordée surprend et bouscule plusieurs groupes concernés. D'abord, cette reconnaissance se fait sans financement correspondant, ensuite, ces groupes se sentent obligés de participer à des instances dont ils étaient auparavant exclus (Régie régionale), dont la culture organisationnelle leur est étrangère et parfois même rébarbative, et dont les processus décisionnels restent souvent encore obscurs.

### **Enjeux de la régionalisation pour les groupes communautaires de femmes**

À première vue, les nouvelles balises de planification intègrent une participation démocratique des acteurs locaux. Mais voilà : ces efforts de régionalisation sont arrivés à la pièce, coup sur coup, et n'ont pas été présentés comme faisant partie d'un schéma global de planification régionale, au moment précis où le gouvernement québécois multiplie ses coupures budgétaires et réévalue son



rôle d'agent économique et social en termes d'État-accompagnateur. S'agit-il d'une insertion véritable de la base dans l'exercice de planification, ou plutôt d'une volonté de se départir d'une responsabilité que Québec ne veut plus assumer? De toute évidence, les politiques de régionalisation laissent à Québec un pouvoir décisionnel considérable. S'agit-il d'une acceptation tacite de la part de Québec de l'existence d'inégalités régionales auxquelles il ne répondra plus par des efforts de compensation (Dugas, 1993)? Par ailleurs, la légitimation des groupes communautaires par la réforme de la santé et des services sociaux se produit au moment où le gouvernement tend à encadrer et à utiliser le bénévolat à ses fins: les groupes de femmes et les groupes communautaires en sont, on le sait, un bassin important.

Longtemps (et encore) méconnues et même négligées comme actrices sociales et économiques, les femmes et les groupes de femmes devront-ils concentrer le meilleur de leurs énergies à s'insérer dans cette politique du «dynamisme régional»? Il leur faudra alors se faire reconnaître par les structures régionales, lutter pour que les besoins spécifiques des femmes soient inscrits dans les plans régionaux. Si elles acquièrent voix au chapitre, elles devront s'organiser avec de faibles moyens pour faire valoir leurs intérêts sur une base régulière: le lobbying auprès des instances régionales deviendra pour elles une priorité. Elles devront s'y investir même si elles ne contrôlent pas l'agenda des instances de concertation régionale, même si elles y sont en position minoritaire. Elles siègeront en effet avec les notables locaux (députés, échevins et maires, directeurs d'institutions) dans le cadre d'une démarche dont elles ne contrôlent pas les tenants et les aboutissants, sur un terrain qui n'est pas le leur, selon des termes qu'elles n'ont pas inventés, selon des procédures qu'elles n'ont pas instituées et qui les inscrit très clairement dans une dynamique de gestion plutôt que de contestation (St-Hilaire, 1993) ou de service.

## **LA PLACE DES FEMMES ET LES INTERVENTIONS D'AGIR DANS LES RÉFORMES ACTUELLES**

Malgré ces difficultés, et pour réaliser son objectif d'assurer une présence des femmes dans le développement régional, AGIR a pris le pari de la participation aux structures. Elle a misé sur la composition multidisciplinaire de ses groupes membres, ainsi que sur la participation de membres individuelles, des femmes qui s'intéressent aux conditions de vie des femmes, et qui ont souvent collaboré avec les groupes de femmes à divers titres.

Dès 1990, AGIR avait créé des groupes de travail, ce qui favorisa une plus grande implication de ses membres, la mise en commun d'expertises multiples et le développement d'une meilleure compréhension de la dyna-

mique régionale et surtout des besoins des femmes concernant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux services de santé, à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Cette étape a été déterminante et a permis de consolider la concertation entre les femmes et les groupes de femmes de la région.

Le comité de formation d'AGIR a organisé des sessions d'information sur le développement régional afin de permettre à ses membres de bien comprendre le fonctionnement des nouvelles structures régionales mises en place par les réformes gouvernementales. Ces sessions leur ont permis de mieux saisir les enjeux pour les femmes des plans régionaux de développement à venir et de dégager les stratégies susceptibles de promouvoir une représentation équitable des femmes dans les nouvelles structures régionales, et de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans tous les projets régionaux de développement.

AGIR était maintenant connue de la plupart des intervenants régionaux, mais ceux-ci n'ont pas reconnu d'emblée la pertinence de lui désigner un siège aux conseils d'administration des nouvelles instances régionales. Les groupes de travail d'AGIR ont dû multiplier les démarches afin d'obtenir une représentation à divers niveaux. Lorsque ces démarches n'ont pas été fructueuses, AGIR a développé des stratégies d'alliance avec des femmes siégeant aux conseils d'administration de ces organismes mais qui n'étaient pas associées directement au mouvement des femmes.

Au cours de la dernière année, AGIR s'est associée à la SQDMO, au CRDO et à la Coalition populaire de l'Outaouais. AGIR est également représentée à certains comités *ad hoc* tels que la Coalition pour la Société de développement économique, le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi dans l'Outaouais métropolitain (CREEOM) et la Commission diocésaine sur l'appauvrissement. AGIR a aussi été nommée partenaire-responsable de la mise sur pied du Comité aviseur femmes dans le cadre de la planification stratégique régionale. Le mandat de ce comité était de faire connaître la situation socio-économique des femmes. Pour réaliser ce mandat, AGIR a recruté des femmes de tout le territoire administratif (MRC et Communauté urbaine de l'Outaouais), impliquées dans plusieurs secteurs d'activités. Rapidement, les membres du comité ont jugé nécessaire de réaliser une étude permettant d'avoir une vision globale de la situation des femmes de l'Outaouais. Fort de la représentativité de ses membres sur les plans sectoriel et territorial, le comité obtenait du CRDO des ressources pour réaliser son mandat. Des recommandations visant à favoriser l'intégration des femmes dans plusieurs secteurs de développement de la région ont été soumises au CRDO (Comité aviseur femmes, 1993).

AGIR n'a pas réussi cependant à obtenir une représentation à la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Le comité de travail sur la santé

et les services sociaux a toutefois organisé une journée d'échanges avec les femmes qui siègent à la Régie et qui ne sont pas associées directement au mouvement des femmes. Des liens de solidarité entre les femmes du mouvement communautaire et celles qui participent aux décisions ont été créés, tant et si bien que, quelques jours plus tard, ces dernières obtenaient de la Régie régionale qu'elle mette sur pied un comité consultatif permanent pour mieux connaître les besoins des femmes dans les domaines de la santé et des services sociaux.

## CONCLUSION

Les réalisations de la table de concertation régionale des femmes de l'Outaouais permettent-elles d'assurer une reconnaissance formelle et durable de la force des femmes dans la dynamique régionale? La stratégie gouvernementale de régionalisation dans laquelle certains groupes communautaires sont insérés en tant que partenaires permettra-t-elle à AGIR d'intervenir dans les décisions qui seront prises sur la scène régionale?

La réorganisation structurelle et le déplacement des lieux de décision imposent au mouvement communautaire un réaménagement de ses pratiques. Un questionnement sur la finalité du développement requiert une vision globale qui intègre les multiples facettes du développement social, économique, politique et culturel. En ce sens, AGIR a développé des pratiques qui l'ont amenée à intégrer certaines dimensions socio-économiques du développement local et régional. Cependant, les obstacles demeurent nombreux. Les nouvelles structures régionales n'ont pas toutes adopté, dans la pratique, cette approche globale du développement, ce qui cause certaines difficultés à AGIR, qui doit adapter ses interventions à celles des structures institutionnelles, et ce, malgré des ressources très limitées.

Une reconnaissance accrue est essentielle pour l'avenir puisqu'elle favoriserait l'insertion réelle et durable des femmes dans l'ensemble de la dynamique régionale. Par ailleurs, il faut se rappeler qu'une sous-représentation chronique de la moitié de la population pose un sérieux problème pour la démocratie. D'autant plus que les réformes régionales se fondent précisément sur le respect du milieu de vie et sur la nécessité de tenir compte de la diversité des besoins en s'appuyant sur la concertation des partenaires (CSF, 1993).

Actuellement, les réformes qui ont entraîné la mise en place des nouvelles structures régionales ne prévoient pas une représentation des groupes de femmes ou une représentation équitable des hommes et des femmes. On

constate pourtant que la présence des femmes est indispensable pour que leurs besoins soient pris en compte. On se rappelle en effet que le mouvement des femmes a créé des services spécifiques pour les femmes, en réaction au manque d'adaptation des services institutionnels à leurs besoins. La création d'une table de concertation a elle aussi été nécessaire pour tenter d'établir la légitimité des femmes comme partenaires et leur assurer une représentation efficace et significative. Pourtant, une reconnaissance formelle n'est pas encore acquise, et ce, malgré l'apport du mouvement des femmes au développement régional.

Par ailleurs, même si les alliances du mouvement des femmes avec l'ensemble du mouvement communautaire ont été nombreuses et même harmonieuses, la sous-représentation chronique des femmes et la prise en compte de leur réalité spécifique demeurent problématiques même dans le réseau communautaire, lorsqu'il est question par exemple de défendre un principe d'équité en matière de représentation, d'emploi ou de services adaptés à leurs besoins. En ce sens, la reconnaissance et la consolidation de la table de concertation des femmes sont essentielles.

Enfin, pour que la région puisse vraiment adapter son développement aux besoins de la collectivité, de nouvelles alliances devront être créées et des liens de solidarité régionale devront être développés. Par ailleurs, les régions et les tables de concertation régionales ne pourraient-elles pas établir des contacts entre elles, particulièrement dans les réseaux actuels où ces contacts n'existent pas et ce, afin d'éviter le piège d'un certain régionalisme marqué par le repli sur son environnement immédiat et la fragmentation des rapports de force?

## Bibliographie

- ANDREW, Caroline, DION, Hélène et Brigitte JACQUES (1989). «Les groupes de femmes de l'Outaouais et l'identité régionale: résultats d'une étude exploratoire», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 33, n° 89, 253-261.
- ASSEMBLÉE RÉGIONALE DES GROUPES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (1990). *Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Hull, décembre.
- ASSEMBLÉE RÉGIONALE DES GROUPES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (1991). *Notes pour la présentation des commentaires d'AGIR à la Commission d'étude sur l'avenir économique de l'Outaouais*, Hull, octobre.
- CAILLOUETTE, Jacques (1992). «La réforme Côté ou l'ambivalence de l'État à l'égard du communautaire», *Service social*, vol. 41, n° 2, 115-129.
- COMITÉ AVISEUR FEMMES (1993). *Planification stratégique régionale: portrait des femmes de l'Outaouais; avis et recommandations*, Rapport de recherche présenté au Conseil régional de développement de l'Outaouais, juillet.

- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1991). *Pour combattre la pauvreté: culture et développement local*, juin.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1989). *Bilan des tables de concertation régionale des groupes de femmes*, Document interne.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS (1993). *Plans d'action et recommandations des comités aviseurs et des groupes de travail*, Document présenté au Conseil d'administration du 30 août 1993.
- DUGAS, Clermont (1993). «Décentralisation et développement régional», *L'action nationale*, vol. 83, n° 5, 597-617.
- FOURNIER, Jacques et Denis BOURQUE (1990). «Réforme de la santé et des services sociaux : alliances inattendues entre certains acteurs ?», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, 173-180.
- GAGNON, Alain-G. (1985). *Développement régional, État et groupes populaires*, Hull, Asticou.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1983a). *Le choix des régions: rapport de la consultation*, (Synthèse), Québec, Bureau du ministre délégué au développement et à la voirie des régions.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1983b). *Le choix des régions: document de consultation sur le choix des régions*, Québec, Bureau du ministre délégué à l'aménagement et au développement régional.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1990a). *Le partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités: des ajustements nécessaires*, Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1990b). *Une réforme axée sur le citoyen*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1991a). *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, (Loi 120), Québec, Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1991b). *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif*, Énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1992a). *La stratégie de développement économique du Québec*, Montréal, Allocution de Gérard Tremblay, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 2 décembre.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1992b). *Développer les régions du Québec*, Québec.
- JEAN, Bruno (1989). «Le Développement à sa place: la problématique du développement local», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, n° 1, 1-4.
- LAFONTAINE, Danielle (1989). «Le champ des études régionales québécoises: problèmes de spécificité et de délimitation», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, n° 1, 111-139.
- LAFONTAINE, Danielle (1993). *Exposé au colloque du Conseil du statut de la femme (CSF) portant sur le développement régional*, Montréal.
- MASSON, Dominique, TREMBLAY, Marielle et Pierre-André TREMBLAY (1989). «Femmes et pratiques d'auto-développement en région: perspective de recherche», *Recherches féministes*, vol. 2, n° 1, 69-84.

- MINGUY, Claire et Danielle SÉGUIN (1993). *Femmes en région de tous les débats*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (OPDQ) (1992). *Régions et interrelations économiques au Québec*, Collection «Dossiers de développement régional», Québec.
- OPDQ (1988). *Québec à l'heure de l'entreprise régionale : Plan d'action en matière de développement régional*, Québec.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine (1986). *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : Champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- PICOTTE, Yvon (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- RICQ, Charles (1983). «La région, espace institutionnel et espace d'identité», *Espace et société*, n° 41, 113-129.
- RICQ, Charles (1984). «La région, espace institutionnel et espace d'identité. 2: Les espaces transfrontaliers comme espace institutionnel et espace d'identité», *Espace et société*, n° 42, 65-78.
- ST-HILAIRE, Colette (1993). *Les femmes et le développement : de l'autonomie à la gestion sociale des femmes*, Communication présentée au colloque «Femmes et développement régional», Rimouski, mai.
- SECRETARIAT À L'AMÉNAGEMENT ET À LA DÉCENTRALISATION (1977). *La décentralisation : une perspective communautaire nouvelle*, Québec.
- SOUTHCOTT, Chris (1993). *The Study of Regional Inequality in Québec and English Canada : A Comparative Analysis*, Communication présentée au 28<sup>e</sup> congrès de l'Association canadienne de sociologie et d'anthropologie, Ottawa, Université Carleton, 6 juin.
- TREMBLAY, Christyne et Stéphane LEBRUN (1992). *La stratégie des grappes industrielles : les enjeux pour les femmes. Tableaux et statistiques*, Québec, Secrétariat à la condition féminine.
- TREMBLAY, Miville (1993). «Les grappes industrielles : des bourgeons pleins les branches», *La Presse*, 11 septembre, F1.
- TURCOTTE, Claude (1993). «Les grappes du ministre Tremblay sont critiquées», *Le Devoir*, 16 septembre, B3.